

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique de centrale photovoltaïque (Cornillé) - contribution de Vitré-Tuvalu

**De :** [REDACTED]

**Date :** 03/04/2024 22:14

**Pour :** pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Copie à :** [REDACTED]

Madame, Monsieur.

Vitré-Tuvalu est une association locale de défense et valorisation de l'environnement du Pays de Vitré (affiliée au réseau France Nature Environnement), qui s'investit sur les questions d'énergie et de climat depuis sa création (il y a plus de 17 ans). Nous avons pris connaissances des éléments du projet de centrale photovoltaïque à Cornillé. Le dossier est complet et compréhensible. Vitré-Tuvalu émet un avis favorable à ce projet.

Vitré-Tuvalu adhère aux principes du "scénario Négawatt" (Scénario négaWatt 2022). Ce dernier met en priorité la sobriété, puis en second l'efficacité énergétique et enfin le développement des énergies renouvelables. Le projet de centrale photovoltaïque de Cornillé contribue (en partie) aux orientations Négawatt, en développant les énergies renouvelables, ce qui est positif.

Comme nous avons déjà pu le rappeler dans le cadre du Plan Climat Air Energie de Vitré Communauté, l'axe prioritaire doit aller à la sobriété, pour toutes les consommations énergétiques, et il est encore sous développé. Aussi, nous renouvelons (encore) la nécessité de réduire les consommations énergétiques (prioritairement d'origine fossile) du territoire. Car en l'état, nous sommes dans un "toujours plus" de production énergétique, qui risque d'induire un "toujours plus" de consommation. Ce qui rendra très difficile (voire impossible) l'atteinte des objectifs de neutralité carbone du territoire (dont la tendance actuelle sur Vitré Communauté est à la non baisse des émissions de gaz à effet de serre, très loin de l'objectif européen de -55% de gaz à effet de serre d'ici à 2030). Ce projet concourt à l'atteinte des objectifs de production renouvelable du territoire, ce qui est positif. Mais pour autant, on ne peut ignorer la non atteinte des objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre (notamment du fait de l'absence d'une politique (forte et pérenne) de baisse de la demande en énergie, auprès de tous les acteurs).

Source : données de la base ISEA : <https://bretagne.terristory.fr/>

Si nous émettons un avis favorable à ce projet, nous sommes très réservés sur le fait que l'électricité renouvelable produite ne bénéficie qu'aux seules entreprises privées voisines (SAS CORNILLE et SAVE. Cf la déposition [https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/content/telechargement/68679/557538/file/\[INTERNET\]%20Enquete%20publique%20CORNILLE%20-%20Observation%20n%C2%B01-pr%20site%20internet.pdf](https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/content/telechargement/68679/557538/file/[INTERNET]%20Enquete%20publique%20CORNILLE%20-%20Observation%20n%C2%B01-pr%20site%20internet.pdf) ). Comment comprendre qu'un investissement public serve exclusivement à des intérêts privés ? Nous invitons les décideurs à injecter l'électricité renouvelable dans le réseau, afin qu'elle serve aux usages collectifs : habitants, collectivités, entreprises.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Le Letty (Président)

Association Vitré Tuvalu

Affiliée au réseau France Nature Environnement Bretagne